



Lasne Nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
B. 001-2326233-55
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64
www.lasne-nature.be

TRÈS BIENTÔT

UN NOUVEAU TOPO-GUIDE : 14 NOUVELLES PROMENADES À LASNE

Le succès de notre topoguide "12 promenades à Lasne" a été fulgurant. C'est ainsi que nous avons été obligés de le rééditer deux fois et que nous atteignons un tirage de 5.500 exemplaires. Nous avons été couverts d'éloges pour la qualité de cette publication : clarté de l'exposé, format, plastification de toutes les pages, reliure spirale, etc.

Quelques critiques ont cependant été formulées. Un certain nombre d'utilisateurs ont regretté qu'il y ait peu d'itinéraires courts et que certains coins de notre commune aient été "oubliés". Ce n'était pas un oubli, mais un choix que nous avons opéré parmi la multitude de chemins et sentiers que compte notre commune.

Quant à la longueur des promenades proposées, la critique était justifiée car tous les promeneurs ne sont pas des champions de grandes randonnées et nombreux sont les amateurs de promenades d'une heure ou même moins.

Notre cellule "Chemins et sentiers" s'est remise au travail et nous a concocté quatorze promenades qui font l'objet d'un second volume qui s'intitulera "14 nouvelles promenades à Lasne" et paraîtra prochainement.

Nous avons tenu compte de vos remarques puisque la majorité des itinéraires que nous vous proposerons s'étendront sur 5, 6 et au maximum 7,7 kilomètres (pour l'une d'entre-elles seulement).

Ces promenades totalisent 74 km, ce qui porte à 204 km le total des promenades balisées.

Nous indiquons sur les cartes de chaque promenade les points de connexion possibles avec l'une ou l'autre des 12 promenades du premier volume.

Ce deuxième volume sera mis en vente prochainement au même prix que le premier soit 6 Euros. Il peut être commandé à notre adresse en y ajoutant 1 Euro 23 pour les frais d'expédition ou 1 Euro 47 si vous désirez le recevoir en PRIOR.

Compte LASNE NATURE (livres)
001-2693758-47
1380 LASNE

N'oubliez pas de spécifier sur votre versement le nombre d'exemplaires de chaque volume que vous désirez recevoir.

Le projet (COLRUYT)

de moyenne surface près du "Messenger" PETITES CAUSES, GRANDS EFFETS

Aux dernières nouvelles, le Collège des Bourgmestre et Échevins de Lasne s'est heureusement, déclaré défavorable à l'édification d'une nouvelle moyenne surface (filiale de Colruyt) route de Genval, non loin du "Messenger" et du terrain de football d'Ohain.

En plus de très nombreux réclameurs privés, Lasne Nature, la CCAT, l'Association des Commerçants avaient auparavant présenté à nos autorités communales les multiples conséquences désastreuses qu'entraînerait la réalisation d'un tel projet.

Comme, aux yeux de personnes étrangères à la localité, ces conséquences pourraient ne pas paraître aussi graves, nous allons ci-dessous en évoquer quelques-unes en détail. Il est d'autant plus utile de le faire que des mandataires publics et des membres d'administrations de plus haut niveau, non familiers des lieux, seront peut-être saisis dans l'avenir de cette même affaire ou d'affaires similaires. Ils auront à statuer dans un sens ou dans un autre. Nous espérons que, nous ayant lu, ils pourront statuer en meilleure connaissance de cause.

La réclamation de Lasne Nature

Lasne Nature n'a pas, comme certains autres réclameurs, souligné le caractère inesthétique des constructions envisagées. A la réflexion, notre association aurait pu le faire, car l'argument est valable. Il permet notamment d'exalter le contraste qui existe entre cette architecture et celle d'une supérette, à vrai dire beaucoup plus petite, existant à quelque 100 mètres de là et qui, elle, n'offense pas le style "semi-rural" en l'honneur dans notre Commune.

Mais, soit dit honnêtement, Lasne Nature aurait dit "non" au projet, même si le style d'architecture proposé avait été acceptable. Parce qu'il existe ici des motifs plus fondamentaux de trouver que le projet doit être rejeté. Les voici.

Les reproches fondamentaux

Dans sa réclamation, Lasne Nature a mis en évidence :

- que l'endroit d'entrée et de sortie du parking se situe à proximité de deux tournants masqués de la route;
- que vu la disposition des lieux, il semble qu'aucun aménagement routier satisfaisant n'est envisageable pour permettre d'accéder aux 50 emplacements de parking prévus; par exemple, la route est d'une largeur insuffisante pour permettre d'installer des "tourne-à-gauche" à l'usage des véhicules voulant accéder au parking, obligés de laisser s'écouler le flot de voitures arrivant en sens inverse et donc de bloquer ceux qui les suivent; à cet obstacle à la mobilité il faut ajouter l'effet des difficiles manoeuvres d'entrée et de sortie des semi-remorques de livraison;
- qu'il devient essentiel de cesser de multiplier à cet endroit les installations et aménagements causant une densification de la circulation, porteur d'un risque d'accidents graves; la circulation y cause déjà de nos jours trop de victimes; or, une augmentation de cette circulation va prochainement déjà résulter de deux projets pour lesquels des permis d'urbanisme viennent d'être accordés; il s'agit, à deux pas de l'endroit en cause, d'une part de l'agrandissement de l'Ecole Ouverte, et d'autre part de l'édification d'un centre commercial avec bureaux route de Genval, à hauteur de l'arrêt de l'autobus desservant le quartier Manhattan;
- enfin, que le projet n'entraîne pas que des conséquences pour la circulation locale; sa réalisation s'accompagnerait aussi, sur plusieurs kilomètres, d'une augmentation sensible de la fréquentation.



Suite de la page 1

Le projet (COLRUYT) de moyenne surface près du "Messenger" **PETITES CAUSES, GRANDS EFFETS**

tion de la route de Genval à Ohain, car la zone de chalandise de la nouvelle surface n'est pas limitée à Ohain ou Lasne : des gens venant de Genval, de La Hulpe et d'ailleurs choisiront, tout naturellement, de s'approvisionner aux environs du Messenger.

A plusieurs titres, ce dernier point nous paraît spécialement préoccupant. Des personnes étrangères à la contrée pourront ne pas être immédiatement sensibles aux perspectives que nous voyons se dessiner. Mais aux Lasnois, nous posons la question :

Faut-il espérer, ou au contraire craindre, que ce quartier devienne un pôle d'attraction ?

En ce qui nous concerne, nous avons des craintes. Nous les exposons ci-dessous, ainsi que nos espoirs.

Nous venons de faire allusion aux réactions possibles de personnes étrangères à la contrée. Elles pourraient se dire (et on les comprendrait) : " Qu'importe que la route de Genval à Ohain soit plus surchargée qu'aujourd'hui et qu'importe que le quartier du Messenger attire du monde désireux de faire des emplettes ? Au besoin, au fil du temps, on élargira, on modernisera la route.

Les équipements publics doivent accompagner les besoins de déplacement des gens, en particulier leurs besoins d'approvisionnement, qui se modifient d'une décennie à l'autre".

Mais il y a des chances que le Lasnois réponde à cela : " Comme la plupart des habitants de notre commune, j'ai choisi de venir habiter ici, séduit par un mode

de vie qui s'accommode mal de ce genre d'urbanisation : j'habite une contrée que mes gouvernants ont promis de maintenir semi-rurale".

Ainsi, ce Lasnois rêve qu'à l'avenir sa contrée conserve au moins deux de ses caractéristiques :

Première caractéristique : les équipements collectifs tels que les entreprises, les cinémas, les hôpitaux, les gares, les grandes surfaces, sont implantés à la périphérie d'un îlot (comprenant notamment Lasne) affecté à la fois à la résidence champêtre (avec les commerces et les services de proximité), à l'agriculture, à l'exploitation forestière et à la promenade.

Deuxième caractéristique : les grands axes de communication entre agglomérations voisines (Rixensart, Court-Saint-Etienne, La Hulpe, Braine-l'Alleud, Waterloo, Genappe) ne traversent pas cet îlot; ils sont, tous, sur le pourtour de la zone à protéger; les voies menant au cœur de cette zone sont à considérer, et à équiper comme voies de pénétration dans l'îlot, non comme voies de transit.

De fait, quand on regarde une carte Michelin, ces caractéristiques d'aménagement de territoire sautent aux yeux. Subrepticement, voilà que la décision à prendre pour ce projet particulier d'établissement d'une surface commerciale au Messenger implique la remise en cause fondamentale d'une intention politique majeure de nos gouvernants locaux : le maintien du caractère semi-rural de cette partie du Brabant wallon.

Puissent ses gouvernants en demeurer tout à fait conscients et prendre leurs décisions en conséquence !
C'est là notre espoir.

Fernand Debreyne

APPEL AUX CYCLISTES LASNOIS

Fête du vélo en Brabant wallon Dimanche 30 mars 2003

La régionale du GRACQ (Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens) fête son 10e anniversaire le 30 mars. Partant de 5 points de la province, des cyclistes iront de commune en commune interroger les édiles communaux sur la politique en faveur de l'utilisation du vélo. Le support de l'action est le Cahier "Ma Commune fait du vélo" qui sera remis en main propre aux responsables communaux.

Une belle randonnée matinale agréable et utile vous est donc proposée le dimanche 30 mars.

Les 5 groupes convergeront ensuite vers Louvain-La-Neuve et y feront la fête du vélo : ce sera l'occasion de se restaurer, se détendre et parler de l'avenir du vélo dans la province.

Pour LASNE, nous aurons rendez-vous avec le groupe venant de Waterloo et Braine L'Alleud. Nous ferons avec eux un petit bout de chemin à travers la commune.

LE RENDEZ-VOUS EST FIXÉ AU MESSAGER DE BRUXELLES, À 11H30.

Nous espérons être nombreux !

Pour tous renseignements concernant cette activité, vous pouvez contacter Denise Morissens (02/354 97 82° représentante du Gracq à Lasne.

GRACQ, rue de Londres, 15
1050 BRUXELLES
02/502 61 30

URBANISME. POUVEZ-VOUS NOUS AIDER ?

Nous vous en avons parlé dans notre numéro précédent, il serait temps que notre section "Urbanisme et Aménagement du Territoire" puisse être renforcée de quelques suppléants, bénévoles (comme nous le sommes tous).

Si donc vous aviez un peu de temps à consacrer périodiquement à ces questions votre collaboration serait très bienvenue.

En gros, il s'agit de :

- consulter deux ou trois fois par mois (entre 9 h et 11h45, heures d'ouverture des bureaux communaux) divers plans et dossiers de demande de permis d'urbanisme ou de permis de lotir mis à l'enquête publique;
- cela fait, se rendre au besoin sur le terrain et discuter avec des collègues de l'équipe d'éventuelles retombées de projets

sur l'environnement, nécessitant l'intervention de Lasne Nature ;

- collaborer le cas échéant à la rédaction de lettres de remarques qui, signées par le Président de Lasne Nature, sont alors remises aux services communaux.

Bien entendu les nouveaux membres acceptant de renforcer l'équipe sont initiés progressivement, en travaillant avec un ancien, aux fonctions qu'ils (ou elles) auront choisi d'exercer.

Merci d'avance aux personnes qui répondront à cet appel. Elles peuvent se faire connaître en s'adressant à un de nos amis :

Fernand DEBREYNE au 02/633 13 50,
Jacques DONNER au 02/633 18 79
ou encore Didier GELUCK au 02/633 27 64.

J'AI ENTENDU, J'AI VU... (à propos des sentiers...)

- *J'ai entendu certains me disant : pourquoi un sentier près de chez moi ? Les promeneurs n'ont qu'à marcher ailleurs, à la Hulpe ou dans la forêt de Soignes, mais pas dans mon paysage...*
- *j'en ai entendu d'autres me disant : je ne veux pas qu'on détourne ce sentier qui passe à l'arrière de ma propriété, je suis si heureuse de voir des familles de joyeux promeneurs qui me disent bonjour et admirent nos paysages...*
- *j'ai entendu ceux qui me disent : si on réhabilite ce sentier, les voleurs vont en profiter pour venir chez moi...*
- *j'ai entendu celle qui m'a dit : mais quand j'ai acheté cette maison, je savais qu'un sentier la longeait; je ne puis donc m'opposer à sa remise en usage et, de plus, j'y passerai ma tondeuse pour l'entretenir...*
- *j'ai entendu : ces cavaliers regardent par-dessus ma haie et se permettent même de m'adresser la parole...*
- *j'ai entendu aussi : ces cavaliers qui longent ma haie et ne daignent même pas tourner la tête et me dire bonjour...*
- *j'ai vu ces sentiers que les riverains transforment en dépotoirs en y déversant leurs déchets de tontes et leurs branchages ...*
- *j'ai vu un sentier où rouillait un sommier...*
- *j'ai vu ces sentiers jonchés de fils de fer barbelés qui attendent traîtreusement les pieds des promeneurs distraits...*
- *j'ai vu ces sentiers obstrués par des haies et des buissons qui débordaient des jardins...*
- *j'ai vu des sentiers dont l'accès était barré par une clôture...*
- *j'ai vu des sentiers recouverts de gazon entretenu par le riverain...*
- *j'ai vu...*

Jacques COLARD

LES ANIMAUX "MODE"

Dans notre pays, mais aussi chez nos voisins, des millions de chiens, de chats, de poissons rouges et autres, sont les animaux de compagnie les plus populaires.

Cette popularité est liée à certaines modes diffusées par le cinéma, la télévision, des magazines qui ont convaincu nombre "d'amis des animaux" d'adopter ou d'acheter parfois à prix d'or les "Lassie", "bergers" et autres dalmatiens. Ils ne font que perpétuer des habitudes parfois fort anciennes, depuis que l'homme a choisi de partager sa vie avec ces compagnons.

La méthode est plus discutable quand on importe des chiens de traîneau du grand Nord...souvent bien malheureux sous nos climats.

En ce qui concerne les oiseaux, si l'on peut regretter la mise en cage de canaris ou perruches nés en captivité depuis de nombreuses générations et qui seraient bien en mal de survivre s'ils étaient remis en liberté (avec quelques exceptions comme ces colonies de perruches rassemblées en certains lieux de Bruxelles), c'est d'autant plus vrai pour quantité d'oiseaux capturés chez nous ou dans des pays lointains.

Ces oiseaux capturés chez-nous lors de tenderies souvent illégales ou d'oiseaux exotiques capturés et transportés dans des conditions déplorables, font l'objet d'un commerce national ou international juteux.

Il y a un phénomène de mode qui condamne tortues, grenouilles exotiques, serpents, iguanes et même fauves à vivre dans des conditions qui n'ont aucun rapport avec leur milieu naturel.

Souvent, "les heureux propriétaires" en quête d'originalité, se lassent de leur jouet et les abandonnent sans se soucier des conséquences pour les animaux et pour la perturbation que peut provoquer leur intrusion dans un milieu dont ils peuvent bouleverser la biodiversité (que l'on se souvienne des dégâts provoqués par les tortues de Floride introduites dans nos étangs).

Comme la haute couture se doit de proposer pour chaque saison de nouveaux modèles, la mode animale semble avoir cherché son inspiration dans l'actualité cinématographique. C'est ainsi que la Ligue Belge de la Protection des oiseaux a rapatrié en Finlande, par avion, 5 Chouettes Harfang qui se seraient "égérées" dans nos contrées.

Il ne serait pas étonnant que le film "Harry Potter" ait inspiré quelques "col-

lectionneurs" et les auraient poussés à acquérir sans doute à prix d'or un tel oiseau fort prestigieux.

Faut-il rappeler que la vente, l'achat, la détention en captivité de nombreux oiseaux, dont, en priorité tous les rapaces est strictement interdite.

GRENOUILLES, CRAPAUDS, TRITONS, leur sauvetage...

Cette année nos deux zones de migrations sont perturbées par des travaux.

À la rue du Chêne au Corbeau, les travaux d'épuration ne sont pas terminés et les barrières promises ne seront donc pas placées. Les autorités communales ont décidé en conséquence de mettre, comme d'habitude des bâches et des seaux de récolte. Tous les Lasnois sensibles à la protection de la nature les remercient déjà pour cette mesure.



Pour éviter ces becatombes

À la route de la Marache, l'un des deux étangs est en complète transformation et les batraciens ne pourront pas y pondre, l'autre est, au moment de la rédaction de cette note, encore asséché. Nous espérons y voir de l'eau lorsque la migration débutera (sans doute) vers la mi-février, début mars.

Les deux équipes de bénévoles sont constituées et se préparent au sauvetage avec enthousiasme. L'année dernière, ils avaient assuré le passage de près de 9000 batraciens.

À la route de la Marache où le travail se fait le soir, des bénévoles supplémentaires sont les bienvenus. Ils pourraient former une deuxième équipe permettant ainsi une deuxième période de passage en sécurité. Si vous voulez y participer, prenez contact avec moi au 02/354 24 12 ou par courriel à batraciens@lasne-nature.be.

À tous les participants et futurs participants, un grand merci.

Micheline NYSTEN
Cellule Batraciens



MIEL ou VINAIGRE

Sapins de Noël

Plusieurs lecteurs s'étonnent qu'il ne soit pas procédé au ramassage des sapins de Noël en janvier de chaque année comme cela se fait non seulement à Bruxelles, mais aussi dans plusieurs localités du pays. Pourquoi pas chez-nous ?

Panneaux fantômes

Une série de plaques de noms de rues disparaissent, ne faudrait-il pas les remplacer? D'autre part, des panneaux de signalisation deviennent illisibles, recouverts parfois, après ces mois d'intempéries, d'une couche de saleté et de mousse; un bon nettoyage serait bien utile. Si les services communaux sont débordés, peut-être les riverains pourraient-ils donner, quand c'est nécessaire, le coup de chiffon utile. C'est peu de chose, mais cela pourrait contribuer à une meilleure mobilité.

Vitesse, quand tu nous tiens

La commune, le MET tentent d'améliorer la circulation, la sécurité par des mesures qui ne sont pas nécessairement des solutions miracle et sont reçues de manières très diverses par les usagers. Les marquages rouges au sol invitent très clairement les usagers à rester sur leur bande de circulation, tandis que les plots jaunes placés au centre visent le même but. Certains, adversaires de toutes contraintes, considèrent ces mesures comme inutiles, sinon sources d'accidents (!). Parmi eux, ces conducteurs "sportifs" peu respectueux des lignes blanches et qui considèrent que les limitations de vitesse sont superflues, que c'est bon pour les autres et que "eux" sont assez grands pour toujours adapter celle-ci aux circonstances.

1,3, 5, 7 etc.

Dans son article 21 de la section X du règlement de police, nous lisons :

" Toute personne est tenue de laisser apposer sur son immeuble le(s) numéro(s) d'ordre imposé(s) par l'administration communale. Elle est tenue de le(s) conserver et de le(s) laisser en évidence. Si l'immeuble est en retrait de l'alignement, la mention du numéro doit être apposée à front de voirie.

Le numéro de police est fourni par l'administration communale. En cas de perte ou de détérioration, ce numéro est renouvelé d'office aux frais du propriétaire".

On peut considérer cette obligation comme un détail et pourtant, surtout le soir, on voit souvent des visiteurs cherchant désespérément le numéro de la maison où ils ont été invités, sans parler des services des pompiers ou d'ambulances qui perdent de précieuses minutes à découvrir d'où vient l'appel. Minutes qui peuvent être fatales.

Voilà une obligation à laquelle il est aisé de se conformer, pensez-y.

Nettoyeurs bénévoles

Nombre de promeneurs se transforment souvent en auxiliaires des services de nettoyage. Nous en connaissons plus d'un qui emporte toujours en promenade un sac dans lequel il enfourne, bouteilles de plastique, canettes et autres déchets. Ce sont des personnes particulièrement sensibles à la beauté des paysages et qui en jouiraient bien mieux s'ils n'avaient pas à se préoccuper de ces souillures omniprésentes.

Nourriture ferrugineuse

Nous l'avons déjà dit, les canettes jetées dans les champs se retrouvent parfois après leur voyage des champs à la sucrerie dans les pulpes de betteraves destinées à l'alimentation du bétail. Gestes anodins de promeneurs ou automobilistes négligents aux effets qui peuvent être dévastateurs.

INONDATIONS: QUI EST



En décembre dernier, la Maison de l'Urbanisme du Brabant wallon avait choisi comme thème d'un Midi de l'Urbanisme : LES INONDATIONS.

Georges-H. Everaerts, président de l'ADESA (Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents. Asbl.) fait une large place au sujet dans INFO ADESA, aussi bien dans son éditorial que dans le compte rendu qu'il consacre à ce "Midi de l'Urbanisme".

Dans son éditorial, Georges Everaerts rappelle que les fluctuations climatiques se sont manifestées à travers les siècles. Si les périodes glaciaires et les réchauffements interglaciaires ont alterné au cours du Quaternaire, si aux environs de l'an mil, le Groenland était "vert" et si les pluies catastrophiques de ces derniers mois ont été exceptionnelles, l'IRM certifie que notre pays en a connu de semblables au milieu du 19^e siècle. De longues recherches seront encore nécessaires afin de déterminer quelle est la part de l'effet de serre et celle des fluctuations "naturelles" dans les variations de la température.

Cela dit, le principe de précaution commande de se plier aux accords de Kyoto pour restreindre le gaspillage d'énergie. Et ceci doit être applicable à tous les États.

Dénonçant une fois de plus quelques absurdités des plans de secteur (ou plans d'aménagement du territoire) qui ont déclaré zones constructibles beaucoup de zones inondables, il insiste sur la nécessité d'empêcher toute nouvelle construction dans de telles zones malgré les indications du plan de secteur.

Il pointe alors la responsabilité de nos méthodes agricoles dites intensives : sols tassés, ravinés et appauvris par les engins lourds, les fertilisants de synthèse, les cultures clairsemées comme le maïs, surtout sur les pentes, la disparition des haies et talus. Ces pratiques sont responsables d'un accroissement de ruissellement, de la formation de ravines d'érosion et de coulées de boue. On enregistre certes de nombreuses réactions, mais changer la donne semble difficile.

L'auteur termine cependant son édito par une note d'espoir : A l'image de la succession des périodes glaciaires et des périodes plus clémentes, il semble que la société passe par des périodes d'euphorie dévastatrice, suivies de période de plus de sagesse et raison. Espérons que nous soyons à l'aube de l'une de celles-ci.

A la Maison de l'Urbanisme

La note introductive au débat du 6 décembre qui réunissait des spécialistes de disciplines les plus diverses disait :

"Outre les changements climatiques, il est clair aussi que la croissance rapide de l'urbanisation dans nos campagnes et l'asphaltage presque systématique de nos routes et chemins (surtout quand ils sont situés dans des creux, des fonds de vallées etc...) provoquent à coup sûr une augmentation des risques d'inondations. Par ailleurs, de nouvelles voies d'écoulement pour les eaux de pluie sont créées par le biais de voiries et de réseaux d'égouttage, favorisant l'accélération de l'arrivée des eaux dans les rivières. Si on ajoute l'influence de pratiques agricoles défavorables sur les versants (évolution du parcellaire, développement des cultures sarclées, absence temporaire de couvert végétal) on comprendra qu'on a ainsi tous les ingrédients réunis pour que nos rivières débordent.

Nous puiserons maintenant de larges extraits du compte rendu rédigé pour Infor-ADESA.

La situation d'aujourd'hui

Avant de trouver remède aux inondations il importe de cerner au mieux la situation existante, c'est-à-dire la configuration des plaines alluviales, appelées également "lit majeur", la fréquen-

RESPONSABLE ?

ce et l'intensité des averses auxquelles on peut s'attendre... Cent stations de mesure de débit des rivières existent en Région wallonne. Prochainement leur nombre sera porté à 160. En cas de crue, des informations sur la montée des eaux peuvent être récoltées toutes les heures. Les graphiques appelés hydrogrammes sont des modèles qui simulent les variations de débit dans chaque bassin hydrographique, selon l'intensité des averses, les pentes du terrain et l'occupation du sol (couverture végétale et agricole, surfaces urbanisées). Les hydrogrammes permettent de déterminer l'ampleur et la durée des crues en fonction des précipitations.

La cartographie des zones inondables se fait sur base de photos aériennes, de cartes topographiques et pédologiques (cartes des sols) et d'après enquêtes sur le terrain.

Le Gouvernement wallon vient d'adopter, le 20 novembre dernier, une méthode unique de détermination des zones inondables pour l'ensemble du territoire wallon. Pour 2004, la cartographie doit être achevée. Une série d'études partielles ont d'ores et déjà été réalisées.

Citons à ce propos, pour la région qui nous concerne, les travaux du Contrat de Rivière (auxquels nous avons d'ailleurs participé-N.d.l.R).

La place nous manque pour aborder tous les aspects des problèmes évoqués.

Les communes gèrent en Brabant wallon les petits cours d'eau de classe 3 (202 km), la Province entretient les cours d'eau plus importants totalisant 272 km tandis que la Région a la charge de ceux de la classe 1 (152 km).

Après avoir évoqué le droit de passage, le droit d'épandage des boues sur les berges et le nouvel organisme qui devra s'occuper de la gestion de l'eau, le problème de l'indemnisation des sinistrés qui relèvera sans doute des assurances, les orateurs se sont interrogés sur le sort qui sera réservé aux habitations bâties conformément au plan de secteur (!) en zone inondable.

Aucune disposition particulière n'est encore prise pour interdire formellement les permis d'urbanisme dans ces zones ! Dès lors, tout propriétaire potentiel doit savoir que, s'il persiste à ériger son bien dans une zone à risque, les assurances ne le couvriront pas...

Quels remèdes ?

Ils allaient souvent à contre-courant de ce que la sagesse eût recommandé :

on se débarrassait au plus vite des excès d'eau, drainait des zones humides, rectifiait les cours d'eau, consolidait les berges à l'aide de gabions.

On recalibrant, bétonnait voûtait et le curage abondant devait souvent être recommencé... suite aux débris divers accumulés par manque de prévoyance (ou de civisme).

La politique actuelle voulue par l'Europe préconise que la rétention de l'eau s'opère le plus en amont possible. On aura intérêt à établir une série de petits bassins d'orage dans la partie supérieure des vallées plutôt qu'un vaste bassin dans le fond de la vallée.

La Région wallonne préconise paraît-il des bassins plus naturels (il en existait sous forme de zones humides), au lieu de ces bassins de rétention aux formes superbement géométriques, aux bords solidement bétonnés.

Certaines terres agricoles de peu de valeur peuvent être choisies et il va de soi que l'agriculteur doit être indemnisé.

Pour diminuer les pics de crue des cours d'eau, il importe de réduire au maximum l'imperméabilisation des surfaces urbanisées afin de permettre à l'eau de s'infiltrer dans le sol. On pourrait créer des parkings en matériaux "éponge".

Quantité de questions, de suggestions, de remèdes ont été abordés lors de cette réunion. Citons encore pour terminer l'allusion faite par l'un des représentants du monde scientifique à deux moyens techniques réputés pour la lutte contre le ruissellement : les labours perpendiculaires à la pente et la plantation de haies. Si le compte rendu complet de cette réunion au Centre Culturel du Brabant wallon vous intéresse, nous nous ferons un plaisir de vous l'envoyer sur simple demande à notre rédaction.

MIEL ou VINAIGRE



Sympathique chantier

Une ruche bourdonnante attire notre attention près du petit bois longeant le sentier du Monument Prussien peu avant l'intersection avec la rue du Vieux Monument. C'est un groupe important d'élèves des écoles Ste-Lutgarde dont celle de Chapelle qui plantent là une haie variée sous la direction et avec l'aide des institutrices et d'ouvriers de la commune. Trous creusés dans cette terre gorgée d'eau, racines enrobées de terre, va-et-vient permanent de jeunes transportant des pots de terreau qu'ils déversent prestement dans les trous. D'ici quelques mois surgira une haie qui s'étoffera peu à peu et séparera le sentier d'une zone trop souvent utilisée comme dépotoir.

Haie de sécurité

Le long de la Route d'Ohain, près du Centre Sportif et Culturel de Lasne les services communaux préparent (au moment ou nous écrivons ces lignes) une tranchée dans laquelle ils planteront une haie qui marquera clairement la limite entre la route et les accotements; sécurisant ainsi le secteur et mettant à l'abri les piétons.

Parkings

Nous déplorons souvent qu'au centre de Lasne, par exemple, certains automobilistes garent leur voiture n'importe où, alors que cer-

tains parkings ne sont pas entièrement occupés (par exemple, celui aménagé à la place de l'ancienne poste de Lasne). Faudra-t-il installer une navette faisant le trajet parking-boulangerie, chausseur ou boucher... et retour.

Et un de plus

Au coin de la rue des Saules et de la place de Ransbeck, la commune a délimité un nouveau petit parking. De cette façon, les voitures n'auront plus de raison de stationner sur le gazon de la belle place. En plus, cerise sur le gâteau, le parking est délimité par une agréable petite haie.

Déchets verts

La commune a procédé récemment à une enquête sur l'opportunité d'une récolte des déchets verts et une large majorité a marqué sa préférence pour une collecte régulière.

Nous espérons que l'étude de faisabilité se poursuit et que nous pourrions bientôt bénéficier de ce service.

Ce qui se fait par exemple chez nos voisins de Waterloo, où ces déchets sont recueillis dans de gros sacs de papier. Cela doit être réalisable ici.

Certaines communes qui organisent ces récoltes broient ces déchets et le public est autorisé à prendre livraison de ces "couvre-sol" bien utiles dans les jardins.



Une journée de gestion en hiver dans la Réserve du

Ce matin-là, au saut du lit, un rapide coup d'oeil à la fenêtre laisse penser qu'il a gelé... ce qui se confirme en sortant dans le jardin pour chercher la remorque. Impossible d'ouvrir la grille métallique qui nous sépare.

En tant que gestionnaire responsable du matériel, il est impossible d'arriver les mains vides à la Réserve et les outils sont trop nombreux pour les charger dans le coffre de la voiture.

Il est 8 h15 et le rendez-vous au Ru Milhoux est fixé à 9 h30.

Claude est appelé à la rescousse par téléphone. Ce dernier, qui ne ménage point sa peine depuis les débuts de la Réserve, propose de me rejoindre afin d'emmener les grands outils dans son break.

Entretemps, je charge déjà dans la voiture le petit matériel : trousse de secours, boîte à outils, bottes ou cuissardes (c'est une zone humide !), gants, cordes, sacs poubelle vides et...l'indispensable grande bassine remplie de papier journal.

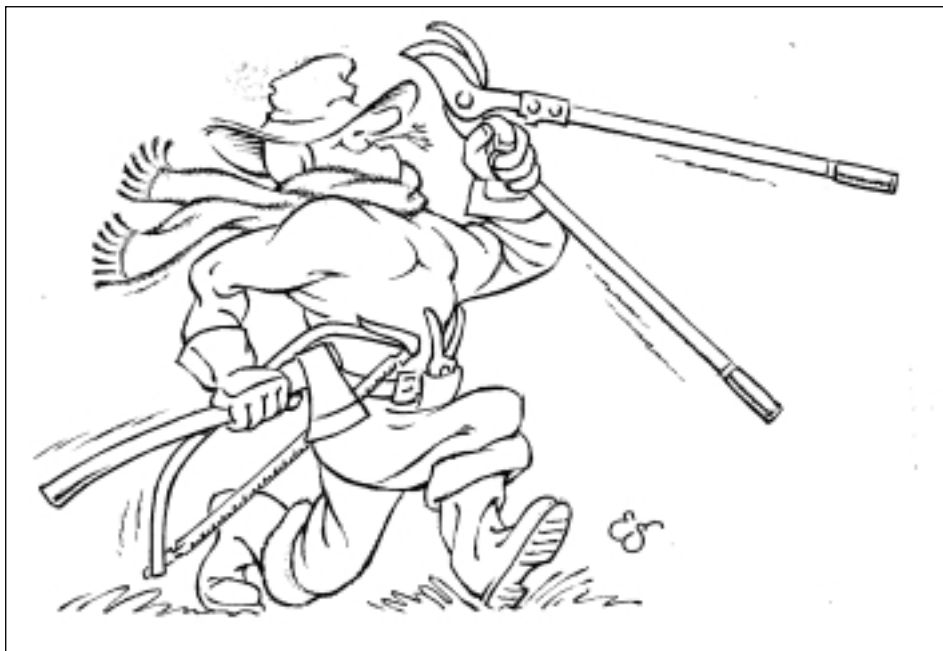
C'est le système D pour conserver la chaleur du fabuleux potage maison préparé par Didier et Lucile et destiné à soutenir le moral des troupes amies.

Il est 8 h50, Claude arrive et emmène tout l'outillage destiné à la Réserve. Nous nous retrouverons là, car pour ma part, je m'arrête en chemin chez Didier qui m'attend pour la 102e fois depuis 1993 avec la casserole de potage que j'emmitoufle dans les papiers journaux..

J'arrive à la Réserve pile à 9 h30 et les voitures de Claude et de Philippe sont déjà garées dans la rue à la Croix. Ce matin les instructions sont vite partagées car il fait froid. Comme chacun sait, la première heure est toujours la plus dure, mais la beauté du site et la vue de l'étang sous la glace nous émerveillent et chacun prend les outils qui lui seront nécessaires.

Aujourd'hui, il s'agit d'éclaircir les futaies dans le bois d'aulnes et de supprimer certains saules, afin d'y amener plus de lumière et favoriser ainsi les plantes de sous-bois. Il s'agit également de dégager le ru Milhoux d'un excès de vase entraîné par la prolifération des racines de roseaux, qui peuvent être très profondes. Ce travail nous donnera chaud car il nécessite de gros efforts.

A ce moment, surviennent Edith et Daniel bien équipés, qui choisissent de se rendre directement dans le bois d'aulnes, leur emploi du temps étant limité.



Ce jour-là, le parcours habituel de ramassage de détritiques autour de la Réserve n'a pas été effectué, car il nous manquait les mains dévouées qui saisissent délicatement et jettent avec désinvolture dans les grands sacs poubelle : canettes de bière ou de boisson énergisantes, bouteilles d'alcools, vaisselle cartonnée de divers fast-foods, paquets de cigarettes vides et sacs plastique, enjoliveurs de roues dont la trajectoire atteint le fond de la Réserve...

Le temps passe et le travail s'accomplit dans la bonne humeur, le contact avec la nature ne peut que la favoriser. Le survol d'un couple de colverts ou d'un héron solitaire nous fait lever la tête.

Il est bientôt 12 h 30. Deux nouveaux arrivants, Micheline et Pierre, nous rejoignent pour la relève d'Edith et Daniel. Ils nous rappellent qu'il est temps d'aller manger un morceau autour de la précieuse casserole de soupe fumante trônant sous l'auvent, qui remplace modestement le poste d'observation incendié par les vandales en avril 2000. C'est un moment privilégié de détente et d'échanges, mais le froid nous oblige à reprendre le travail, et nous continuons sur notre lancée...

La spécialité de Micheline et Pierre est la taille, et en temps voulu, des saules têtards alignés le long du chemin au sud de la Réserve.

De notre côté, nous transportons les bois tronçonnés le matin (à 1m de long) qui

serviront d'assise aux sentiers. Quant aux broussailles, elles sont réparties le long du talus bordant la Réserve, afin de dissuader les visiteurs intempêtes. En effet, la Réserve est ouverte à tous, les jours de gestion ou sur demande. Cette Réserve est privée et, par respect pour la faune et la flore, il faut s'en tenir à cette décision..

Suivie de près par un groupe de scientifiques, elle est reconnue par la Région wallonne en tant que "Zone Humide d'Intérêt Biologique- ZHIB). Des ornithologues dont, Eric de Mévius, y ont dénombré déjà plus de 76 variétés d'oiseaux, migrateurs inclus. Quant à la flore, 88 variétés de plantes y ont été dénombrées.

Mais, poursuivons le cours de notre journée. Le Ru Milhoux, qui est une petite merveille de ruisseau, demande de notre part un entretien incessant. A l'aide de tranchoirs et de crocs, les racines et l'excès de vase sont ramenés en surface le long des berges, afin de faciliter son écoulement car les alluvions des étangs en amont sont la cause de débordements fréquents des eaux. Sans notre intervention, le terrain serait inondé en permanence.

Il arrive cependant qu'un méandre nouveau se dessine si joliment que nous lui cédonons ce caprice. Une flore spontanée s'y installe pour l'enchantement de tous. D'ailleurs, les surprises ne manquent pas. Cet après-midi-là, nous avons pu observer pendant une bonne dizaine de

Ru Milhoux

minutes, une colonie d'innombrables petits passereaux: tout noirs, voltigeant d'arbres en arbres dans un silence total, ce qui nous a fort surpris. Nous n'avons toujours pas découvert de quelle espèce il s'agissait.

Au coucher du soleil, nous décidons d'arrêter après une soixantaine de mètres du ruisseau.

Dans la vase rejetée, nous avons encore découvert les reliefs du repas du héron, en occurrence de grandes coquilles de moules d'eau douce dont certaines encore pleines que nous avons replacées dans l'eau.

Nous nous rassemblons tous sous l'auvent avec nos outils qui seront ramenés chez moi pour leur nettoyage, affûtage et entretien...

Arrivés à ce stade de la journée, nous sommes fatigués si pas épuisés, couverts de boue de la tête aux pieds, les vêtements trempés, mais... heureux !

Ceux qui souhaiteraient néanmoins partager cette expérience sont les très bienvenus, car à part les habitués, il n'y a pas grand monde...mais nous devons encore citer, Françoise, Monique, Yves, Winfrid, Thierry, Isabelle, Willy, Valérie, Alain,... et pardon pour tous ceux qui sont déjà venus et ne sont pas repris ici.

Erik SEVERIN

Les dates des journées mensuelles d'entretien de la Réserve du Ru Milhoux sont publiées chaque trimestre dans ce bulletin. Ces journées sont généralement interrompues de juin à septembre de façon à ne pas déranger les oiseaux qui y nichent et y vivent.

Si vous prévoyez de venir aider les gestionnaires, veuillez téléphoner le soir au numéro 02/653 55 79 et ne pas oublier de vous munir de bottes, indispensables en ce terrain marécageux.

Prochaines journées d'entretien : les dimanches 16 mars, 13 avril et 11 mai 2003.

Merci pour votre collaboration.

Nos promenades de décembre et de janvier

LE 14 DECEMBRE 2002, NOUS N'ETIONS QUE 8 PARTICIPANTS...

et pourtant, après tant de semaines et de temps maussade, c'était une douce après-midi qui attendait les promeneurs pour inaugurer cette série de 14 nouvelles promenades qui s'ajoutent à celles déjà décrites dans notre topo-guide "12 promenades à Lasne".

Partant de la place de Renival, nous avons rejoint la rue du Culot puis, le sentier de Secheron (n° 99), récemment réhabilité. Descendant le flanc du vallon de la Lasne, nous avons retrouvé la rivière pour aussitôt la quitter et rejoindre le bas de la rue du Culot. Après nous avoir fait, grâce à quelques pissenlits, un ami, d'un âne tristement enfermé dans son enclos, nous avons finalement rejoint le quartier de Chapelle-Saint-Lambert et le sentier de la Hussière(106).

Ce sentier qui part de l'église de Chapelle, longe l'arrière de propriétés, passe entre des maisons et des prairies et côtoie la lisière d'un bois. Après un parcours de 600 m, il restait une trentaine de mètres de prairie pour rejoindre le chemin de la Hussière. Avec l'accord du cultivateur, des chicanes ont été placées pour que les promeneurs puissent traverser la prairie et rejoindre ce chemin. Après avoir quelque peu pataugé dans les fondrières gorgées d'eau, nous avons enfin retrouvé la place de Renival, sains et saufs et revigorés par l'air vif du crépuscule.

J.C.

... ET LE 18 JANVIER, PLUS DE TRENTE à prendre joyeusement le départ à l'ancienne gare vicinale de MARANSART-AYWIERS pour découvrir la balade n° 14 (de la série de promenades proposées dans notre nouveau Topo-guide en cours d'édition et intitulé "14 NOUVELLES PROMENADES À LASNE". Le temps sec... ENFIN...nous incitait tous à découvrir les hauteurs de Fichermont.

Plusieurs promeneurs demandèrent de participer à une balade nature mensuelle.

Dans le "Quartier du tailleur de pierre", la surprise fut totale, car nous y découvriions des sentiers mystérieux et bien cachés.

Quelques arbres remarquables furent observés le long des chemins creux entre autres un vieux frêne et un pin Weymouth.

Du haut des sentiers de crête nous découvriions de très belles vues sur Couture-St-Germain entre autres.

A bientôt pour d'autres découvertes - nature à Lasne.

F.T.

Nos prochaines promenades sont programmées

Samedi 15 mars:
promenade n°18 (Couture-Beaumont)

Samedi 12 avril,
promenade n°16 (Golf)

Samedi 17 mai,
promenade n° 20 (Chêne aux Renards)



PROMENADES GUIDÉES

Notre cellule "Ecoles et nature" organise, sur rendez-vous, des visites guidées de la Réserve du Ru Milhoux, et des promenades à thème "nature" dans la région. Ces activités s'adressent aux écoles et aux groupes de personnes désireuses de découvrir la nature qui nous entoure.

Pour tous renseignements et inscriptions, téléphonez à Monique LOZET au 02/653 22 64 ou 0477 63 57 13



Agriculture raisonnée

Nous avons lu, dans la revue trimestrielle publiée par la direction générale de l'Agriculture " Les Nouvelles de l'automne 2002", ceci à propos des produits phytosanitaires. Au cours de l'année 2000, près de 6000 tonnes de biocides et 10.000 tonnes de pesticides à usage agricole ont été commercialisés en Belgique (y compris ceux utilisés par les particuliers). Ces produits sont utilisés pour la protection des cultures et de la santé animale, la conservation du bois et des textiles, l'entretien des espaces verts et des voies ferrées. L'emploi de ces produits est justifié par la recherche d'une rentabilité des productions et d'une sécurité alimentaire. Les effets secondaires indésirables générés par l'emploi de ces produits sont bien connus : toxicité pour l'utilisateur, présence éventuelle de résidus dans les aliments, pollution des eaux, disparition d'une certaine faune et flore. Seule la culture sous serre et la culture biologique permettent d'échapper à ces inconvénients. C'est ainsi que les pouvoirs régionaux aident des organismes d'encadrement à promouvoir les principes et les pratiques de "l'agriculture raisonnée". Ces mêmes pouvoirs soutiennent les agriculteurs qui renoncent au rendement maximal des terres pour assurer une meilleure protection du milieu. Que ce soit pour les céréales, les pommes de terre, le maïs ou la betterave, des organismes spécialisés assistent les agriculteurs en les informant sur les techniques nouvelles qui permettent de diminuer les intrants phytosanitaires, mais aussi en suivant géographiquement sur le terrain, l'évolution sanitaire des cultures, afin de traiter (à heure et à temps) uniquement et localement celles qui sont menacées par la proximité d'une maladie ou d'une nuisance. Début 2002, un projet de recherche "d'outils de sensibilisation pour un usage durable des pesti-

cides" a été initié. Le but annoncé est de généraliser une utilisation raisonnée et durable des pesticides (nous maintiendrons que pouvoir s'en passer serait quand même mieux). Le moyen est la mesure de l'impact sur l'environnement de l'emploi des pesticides. Ce système d'évaluation est connu sous le vocable PIAS, pour Pesticide Impact Assessment System. Certaines mesures agri-environnementales sont directement en rapport avec la réduction de l'emploi d'intrants phytosanitaires. Rappelons aussi que les concepts de protection biologique et de protection intégrée contre les organismes nuisibles des cultures (virus, champignons, bactéries, certains insectes et adventices) se sont développés, respectivement, en agriculture biologique et en horticulture.

A propos, du bien-être animal, nous avons également lu ceci : "En 10 ans, la demande sociale des animaux de ferme est devenue aussi importante que la sécurité et la qualité des produits ainsi que la préservation de l'environnement. La recherche n'est pas encore bien avancée dans le domaine du bien-être animal. Comment évaluer l'état émotionnel de l'animal d'élevage, et apprécier son état de bien-être ? L'étude des comportements, en éthologie appliquée, s'est donné pour objectifs de mettre au point des outils permettant d'évaluer objectivement le bien être animal de rente, et d'étudier les moyens de l'améliorer, sans compromettre la rentabilité des élevages. En effet, la composante économique sera déterminante, pour tous les acteurs, lors de la mise en place de mesures contraignantes. Le bien-être animal dépend d'un débat où éleveurs, industriels, consommateurs, politiciens, scientifiques et citoyens devront s'entendre".

CL.W..



Dans notre numéro 51, nous avons accordé une large place à une étude du WWF au sujet de notre eau que l'on appelle fréquemment «notre bien le plus précieux» ou «l'or du XXIe siècle».

On parle à tout propos d'eau, mais ce mot recouvre de nombreuses réalités fort variables.

Voici, quelques définitions qui permettront de s'y retrouver dans ce dédale.

1. Eau de pluie

Elle ne manque généralement pas sous nos cieux. L'installation d'une citerne et d'un double circuit peuvent être la source de grosses économies, mais si le coût de l'installation est trop élevé, un simple tonneau permet de récolter l'eau pour l'arrosage du jardin, le lavage des voitures, le nettoyage .

2. Eau souterraine

Elle provient des précipitations et de l'eau de surface qui s'infiltrent dans le sol. Elle circule lentement, à travers des couches perméables (sable, calcaire), rencontre des couches imperméables (argile, limon). Après un long voyage, l'eau souterraine jaillit à la surface via

IL Y A EAU et EAUX



Photo IECBW

une source, une rivière ou par le biais d'un captage.

3. Eau de surface

Elle se trouve à la surface du sol (précipitations ou eau souterraine qui réapparaît à l'air libre), dans les zones

humides, les sources, les rivières, les lacs ou les étangs.

4. Eau de puits

Eau souterraine pompée dans un puits artificiel.

Ne pas boire d'eau provenant d'un puits sans faire procéder à des analyses. Même polluée, cette eau peut avoir un aspect tout à fait normal, voire un bon goût...

5. Eau de source

Elle arrive de manière naturelle à la surface du sol. Peut être immédiatement utilisée à l'endroit où elle surgit.

6. Eau grise

Eaux usées provenant de la cuisine, de la salle de bains, de la machine à laver, etc.

7. Eau noire

Celle qui s'écoule des toilettes

8. Eau de distribution

Eau de surface et souterraine pouvant être utilisée - après purification- pour la consommation.

Elle est envoyée dans le réseau de distribution et arrive à nos robinets.

Si votre eau a une odeur ou un goût de



Vos cotisations nous sont indispensables

La cotisation (minimum) annuelle est de 10 Euros. Elle couvre toujours une période de 12 mois, quelle que soit la date du versement. Les membres qui ont opté pour l'ORDRE DE PAIEMENT ANNUEL donné à leur banque sont chaque jour plus nombreux.

ERRATUM

Dans le formulaire d'ordre permanent que nous avons joint à notre bulletin précédent, nous avons laissé passer une faute grave. C'est ainsi que nous avons donné un numéro de compte incomplet auquel il manquait les deux derniers chiffres !

IL FALLAIT LIRE LE NUMÉRO 001 2326233 55. (VEUILLEZ NOUS EXCUSER).

NOS ÉDITIONS

12 PROMENADES A LASNE (6 €)
+ frais d'exp. en PRIOR :1,47
en NON PRIOR :1,23.

EN COURS D'ÉDITION :

14 NOUVELLES PROMENADES À LASNE (6 €)

+ frais d'exp. en PRIOR: 1,47
et en NON PRIOR : 1,23

Les commandes de LIVRES sont à verser au compte spécial :
001-2693758-47 de Lasne Nature (livres)
1380 LASNE.

CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS

accompagnée d'un répertoire des rues, chemins et sentiers de Lasne.
En noir et blanc : 5 Euros.
Carte coloriée à la main : 10 Euros.
(+ frais d'exp. PRIOR : 1,47)
(+ frais d'exp. NON PRIOR : 1, 23)
A verser au compte
001-2326233-55 de Lasne Nature
1380 LASNE.

CARTES POSTALES

A la demande de nombreux correspondants nous avons édité quelques nouvelles cartes postales et réédité un certain nombre de cartes postales épuisées depuis parfois plusieurs années.

LISTE DES 20 CARTES DISPONIBLES sur demande.

chllore (sans danger), remplissez des bouteilles que vous mettez au frigo avant de la boire. Odeur et goût de chllore disparaissent rapidement..

L'eau de distribution a subi un traitement soigné de la part de la société de distribution qui veille à ce qu'aucune norme en vigueur ne soit dépassée avant d'introduire l'eau potable dans le réseau. On peut consommer l'eau du robinet en toute confiance.

9. Les eaux en bouteille

a) Eau de table.

Dans la plupart des cas, c'est de l'eau de distribution mise en bouteilles. Elle doit satisfaire aux normes en vigueur en matière de potabilité.

b) Eau de source.

Elle provient des nappes souterraines. Captée et mise en bouteille à la source, elle ne subit donc aucun traitement de purification. Doit satisfaire à un certain nombre de critères de potabilité. On peut y ajouter du gaz carbonique. Le terme «eau de source» doit être mentionné sur l'étiquette.

c) Eau minérale.

Provient aussi des nappes souterraines. On peut y ajouter du gaz carbonique. Elle peut avoir des vertus thérapeutiques

grâce à une forte concentration en minéraux.

N'est pas toujours indiquée pour la consommation quotidienne étant donné le risque de surcharger les reins. Le terme "eau minérale" doit figurer sur l'étiquette.

L'EAU EST UN TRÉSOR

Chanson réalisée par les élèves de 4ème année primaire de l'école Singelyn à Woluwé-St-Lambert avec N.Stroobant. Sur une musique de S.Waring.

On a parlé de l'eau avec Ricardo (bis)
N'oublions pas que l'eau est source de vie (bis)

Si l'eau devient or bleu ce sera la guerre (bis)
Et puis si vient la guerre, suivra la misère (bis)

Un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau (bis)

Et l'eau est le trésor de l'humanité (bis)
Il ne faut donc bien sûr pas la polluer (bis)
Comme l'eau est le trésor de l'humanité (bis)
On devrait tous ensemble la partager (bis)
Ricardo Petrella nous a expliqué ça (bis)

Et c'est pour ça qu'ensemble on a fait cette chanson (bis)

Pour vous parler de l'eau qui est un vrai cadeau (bis)
"On devrait tous ensemble partager l'eau"

LES 10 COMMANDEMENTS DU CONSOMMATEUR RESPECTUEUX DE L'EAU

1. Ne laissez pas couler l'eau pendant que vous vous brossez les dents. Un robinet laissé ouvert consomme chaque fois entre 1 et 2 litres d'eau, ce qui revient à environ 1000 l par an (le contenu d'une dizaine de baignoires).
2. Prenez une douche (50 à 60 litres) plutôt qu'un bain (100 à 110 litres)
3. Faites réparer immédiatement les robinets et toilettes qui fuient. Un robinet qui laisse s'échapper dix gouttes par minute gaspille environ 2.000 litres par an (soit le contenu d'une vingtaine de baignoires) !
4. Adaptez le contenu du réservoir d'évacuation de vos toilettes en modifiant le flotteur ou en y plaçant une bouteille remplie d'eau. Un petit filet d'eau qui s'échappe du réservoir gaspille jusqu'à 16 litres d'eau par heure soit environ 140.000 litres par an... et vous coûte 280 €!
5. Ne laissez pas couler l'eau pendant que vous faites la vaisselle : remplissez le bac de rinçage et utilisez l'eau de rinçage pour rincer les bouteilles.
6. Remplissez complètement votre machine à laver avant de faire la lessive ; réduisez l'emploi des programmes de pré-lavage.
7. Arrosez votre jardin correctement, et uniquement quand c'est nécessaire. En renonçant à l'arroser dès les premières chaleurs, vous incitez vos plantes à étendre leurs racines en profondeur dans le sol. Il vaut mieux n'arroser le jardin qu'une fois par semaine (sauf pour les jeunes plantes et les plantes sous serre) plutôt que de le saturer d'eau. Les plantes ne profitent pas de l'eau qui reste à la surface du sol.
8. Pour laver votre voiture, utilisez un seau d'eau (si possible de pluie).
9. Utilisez l'eau de lavage de vos légumes pour arroser vos plantes ou votre jardin. Vous pouvez également utiliser un petit reste de café ou de thé pour arroser vos plantes d'intérieur.
10. Installez un tonneau ou une citerne d'eau de pluie. L'eau que vous récoltez vous sera utile pour laver votre voiture ou arroser votre jardin.



Marine, la plus jeune distributrice de notre bulletin en pleine action

JEUDI 20 MARS à 20 h 15 Centre sportif et culturel de Maransart

PROJECTION DE FILMS DE COURT MÉTRAGE

non professionnels primés à divers festivals.

Films de NATURE : "Le Dandy des eaux" et "L'Oeuf story" - Films de DÉCOUVERTE : "Eaux vives" et "Kala Paska" (Pâques à Karpathos)- Film de REVE : "Il aurait voulu"- Films de fiction : "Monsieur l'Maître" et "Le voleur d'âmes".

Projection organisée par M.Franz Bardiaux sous l'égide de Mme Brigitte Defalque, bourgmestre. Participation aux frais : 3 Euros.

Collectes sélectives

MARS 2003

Mardi 11 : sacs bleus

Mardi 25 : sacs bleus + papiers et cartons

AVRIL 2003

Mardi 8 : sacs bleus

Mardi 22 : sacs bleus + papiers et cartons

MAI 2003

Mardi 13 : sacs bleus

Mardi 27 : sacs bleus + papiers et cartons

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Mercredi 7 mai dans les rues où les poubelles sont ramassées le lundi / Mercredi 14 mai pour les rues du mardi / Mercredi 21 mai pour les rues du jeudi / Mercredi 4 juin pour les rues du vendredi.

Pour toutes questions concernant les déchets, adressez-vous au Service Environnement de l'Administration communale. (02/ 634.05.83)

Des silhouettes de chez nous : LES ARBRES TÊTARDS

Nous lisons dans le dernier numéro de la revue des Réserves Naturelles de Belgique une étude de Christiane Percsy consacrée à ce que le titre de l'article qualifie de "jardin suspendu".

"L'agriculture traditionnelle savait exploiter durablement toutes les ressources qu'offre la nature. Au fil du temps et des expériences, l'homme a trouvé en l'arbre têtard une ressource inespérée. Planté en bordure de prairie et intégré ou non à une haie, il permet de former des clôtures. Ses rejets situés en hauteur ne sont pas victimes de l'appétit du bétail, tandis que sa couronne réduite ne gêne pas la pousse de l'herbe. L'arbre protège néanmoins les bêtes du soleil et des intempéries. La coupe régulière des branches fournit soit de l'osier, soit du bois de chauffage, soit des piquets, voire du feuillage en fin d'été, comme complément de fourrage pour le bétail... Bref, l'arbre têtard est une forêt suspendue au dessus de la prairie..."

Sur la tête de l'arbre têtard s'accumulent les feuilles mortes. Le bois mis à nu par la coupe des grosses branches est attaqué par des insectes et des champignons. Mousses et lichens s'installent. Lentement, du terreau se forme. Celui-ci permet la germination de quelques graines apportées par le vent et les oiseaux. On verra ainsi pousser, fleurir et fructifier des espèces telles que le groseillier à maquereau, le sorbier des oiseleurs, le sureau noir, le géranium Herbe à Robert, l'ortie... Et ce jardin suspendu ne manquera pas d'attirer de nouveaux invertébrés qui trouveront là les conditions de température et d'humidité qui leur conviennent."

Pour terminer, voici le texte intitulé

"Comment faire",

figurant sur un des panneaux didactiques du "Refuge naturel modèle" de la Marache (géré par les RNOB).

1. Un arbre têtard s'obtient en coupant à hauteur d'homme un arbre au tronc droit, dont l'écorce est déjà assez épaisse (diamètre du tronc principal : 5 cm au moins).
2. Toutes les espèces d'arbres ne supportent pas un tel traitement. Ceux qui le supportent le mieux et sont souvent taillés en têtards dans nos régions sont : le saule blanc (*Salix alba*), le saule fragile (*Salix fragilis*) et hybride, le frêne (*Fraxinus excelsior*), le chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le charme (*Carpinus betulus*).

3. Lorsque le tronc principal de l'arbre atteint un diamètre suffisant (voir point 1), on coupe la partie supérieure de l'arbre et on enlève toutes les branches latérales. Cette opération a lieu en hiver, en dehors d'une période de gel.

4. L'été suivant, l'arbre réagit en produisant de jeunes branches autour de la coupe supérieure et parfois aussi le long du tronc. Ces branches latérales sont enlevées chaque hiver tandis que les branches supérieures qui forment la tête de l'arbre, sont laissées plusieurs années de suite.

5. Lorsque ces branches supérieures ont atteint un développement suffisant (ceci varie selon l'espèce plantée et selon la vigueur de l'arbre), on les coupe à leur base, perpendiculairement à l'axe de la branche et juste au-dessus du "bourrelet" de repousse. Cette taille a lieu en hiver.

6. Cette taille est répétée périodiquement, chaque fois que les branches atteignent un diamètre important (environ 10 cm). Si on dispose d'un alignement d'arbres têtards, mieux vaut faire cette taille par tronçons, de façon à ne pas étêter tous les arbres en même temps (présence d'abris pour la faune).





UN LOCAL POUR LASNE NATURE

Nous avons, dans notre numéro 51, signalé que nous cherchions un local pour notre association.

De quoi s'agit-il ?

Une ou deux pièces nous suffiraient. Il s'agit de pouvoir y ranger nos papiers administratifs, notre documentation/bibliothèque ainsi que notre ordinateur, de permettre un travail de secrétariat et d'y assurer éventuellement une permanence, avec possibilité de consulter notre documentation.

Durant la saison froide il devrait être possible de bénéficier d'un chauffage.

Si vous disposez de ce genre de local que vous seriez prêts à nous louer pour un loyer modeste, contactez-nous.

Merci pour votre collaboration

MOBILITE

MOI D'ABORD

Nous avons déjà tous eu l'occasion de déplorer le comportement de certains automobilistes qui ont une fâcheuse tendance à se garer à proximité tellement immédiate de l'endroit où ils se rendent qu'ils mettent la sécurité des usagers en péril.

Ce comportement est malheureusement loin de ne concerner que des actes isolés. Il ne s'agit pas ici de vilipender ces automobilistes; nous voudrions simplement leur faire comprendre à quel point ils peuvent embarrasser les autres usagers et surtout les placer dans des situations dangereuses.

Nous pourrions tous citer des exemples dans notre commune.

Le plus significatif à nos yeux est celui de Caddy Lasne, surface commerciale de la route de l'État dont nombre d'entre nous sont clients. Nous avons constaté avec joie, il y a 2 mois environ, que des blocs de béton avaient été placés afin d'empêcher les automobilistes de se garer perpendiculairement à la route de l'État, et ne plus leur permettre de quitter ce "parking" en marche arrière. Quelques jours plus tard, les blocs avaient été déplacés le long du magasin; cette situation permettait à nouveau aux automobilistes de se garer perpendiculairement de façon encore plus dangereuse qu'auparavant à tel point que les voitures garées débordaient sur ce qui est utilisé comme piste cyclable.

Ces blocs ont été enlevés après quelques jours.

Que s'est-il donc passé ? Certains clients auraient menacé de ne plus fréquenter ce commerce si on les empêchait de se garer comme ils en avaient l'habitude. Nous comprenons que dans ces conditions, l'exploitant soit intervenu afin de préserver la pérennité de son entreprise, mais ce que nous pouvons difficilement admettre c'est que l'individualisme a force de loi et l'emporte sur la sécurité.

Il est utile de préciser ici que le M.E.T. (Ministère de l'Équipement et des Transports) estime, sur base de statistiques fiables, que cet endroit de la route de l'État est l'un des plus dangereux de Lasne (la vitesse dans les deux sens y est TOUJOURS excessive Qu'attend-on pour prendre des mesures sérieuses? Combien de morts ou blessés faudra-t-il déplorer ?

D'autres exemples ? Notre excellent boulanger Michel, place d'Ohain, du magasin duquel il est parfois difficile de sortir, les véhicules étant garés sur le trottoir, contre sa façade.

De même, la montée devant l'église de Couture-Saint-Germain sur laquelle les fidèles se garent sans vergogne, le temps de l'office, sans tenir compte de ce qu'il s'agit là du seul accès pour une douzaine d'habitations. Que se passerait-il si un véhicule de secours devait passer à ce moment, tant pour l'un des fidèles que pour l'un des habitants proches ?

Que dire de ce trottoir minuscule de la rue de l'église au centre de Lasne qui permet tout juste aux piétons de passer, en se collant contre les façades tant les autos et camions les frôlent ?

Quand le stationnement des véhicules est autorisé de ce côté de la rue, ceux-ci empiètent avec leurs roues droites sur le trottoir, réduisant encore la largeur de celui-ci, obligeant les piétons un peu corpulents ou encombrés de paniers, à renoncer au passage.

Devons-nous croire que la plupart des Lasnois sont frappés d'un tel handicap qu'il ne leur est plus possible de franchir quelques mètres à pied ?

Souvenons-nous que la mobilité n'est pas seulement le déplacement d'un point à un autre, mais aussi la prise en compte de la sécurité de chacun.

Jacques Provost
Cellule mobilité

Pièges à oiseaux

En Italie, malgré une série de directives européennes, l'interdiction de la vente d'oiseaux morts dans les boucheries et restaurants, (eh oui ! les brochettes de petits oiseaux sont appréciées par des "gourmets" de certains pays).

La vente de filets et autres moyens divers de capture est elle aussi interdite, mais ce sont des millions d'oiseaux qui continuent à être capturés à l'aide de pièges de toutes sortes.

Des volontaires appartenant aux organisations de protection des oiseaux se mobilisent pour faire disparaître un maximum de pièges.

C'est ainsi que, par exemple, 50.000 «archetti»- (petits pièges métalliques qui écrasent les pattes des oiseaux) furent récupérés l'an dernier rien qu'aux alentours du lac de Garde.

Dans les bois Sardes, pas moins de 37.000 lacets placés dans les arbres et destinés à la capture de Grives musciennes et mauvis, ainsi que de Rougegorges furent mis hors d'usage avant Noël 2001.

En France, où des listes «chasseurs» ont recueilli pas mal de voix aux dernières élections, la situation est pire. Rien que dans les Ardennes françaises 800.000 lacets en crin de cheval ont été placés l'an dernier, de septembre à la mi-octobre dans les arbustes à baies. Malgré une interdiction nationale, la tendarie au moyen de filets, lacets et glu est encore tolérée.

Le cauchemar absolu de la protection des oiseaux migrateurs reste sans conteste l'île de Malte, passage obligé des oiseaux migrateurs entre l'Europe et les côtes africaines.

30.000 chasseurs et 10.000 tendeurs aux filets y capturent tout oiseau chanteur (principalement le Rouge-gorge). (d'après la revue «L'Homme et l'Oiseau»).

La commune de Lasne et Lasne Nature vous invitent à une

Conférence-débat

au Centre sportif et culturel de Lasne

Le jeudi 3 avril à 20 h

sur le thème :

UN PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ POURQUOI ?

avec M.Dominique van Duyse

directeur au MET (Ministère wallon de l'Équipement et des Transports).

ENTRÉE LIBRE



AGENDA

MARS 2003

- Sam. 15** **PROMENADE N° 18 dite " COUTURE-BEAUMONT"**
départ à 14 h. devant l'église de Couture-St-Germain
- Dim. 16** **JOURNÉE D'ENTRETIEN DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX**
Rendez-vous sur place (rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye et face au n°2 de la rue) à partir de 9h30. Bottes indispensables. Potage à midi. Annoncez votre venue au 02-653 55 79 ou au 02-633 30 29.
- Jeu. 20** à 20 h 15 : **Projection de films de court métrage** dont 2 de NATURE au Centre Sportif et culturel de Maransart (voir communiqué page 10).
- Sam. 22** Promenade nocturne :
À LA DÉCOUVERTE DES CHOUETTES, DES BATRACIENS ET DU CIEL.
Organisée par les R.N.O.B. - Inscription **INDISPENSABLE** auprès de Mme Ch.PERCY au 02/654.18.44
- Jeu. 27** **CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE MARANSART**
11 rue de Colinet - Réunions de Lasne Nature : 19h30 : Sentiers - 20h00 : Réunion générale.
- Dim. 30** **Fête du vélo en Brabant wallon**
voir communiqué page 2

Sam. 12

PROMENADE N° 16 dite " du GOLF"
Rendez-vous à 14h devant la Chapelle JACQUES (au croisement du Vieux Chemin de Wavre et du chemin de l'Alouette).

Dim. 13

JOURNÉE D'ENTRETIEN DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX
Voir texte du dimanche 16 mars

Jeu. 24

CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE MARANSART
11 rue de Colinet - Réunions de Lasne Nature : 19h30 : Sentiers - 20h00 : Réunion générale.

MAI 2003

Ven. 2

FÊTE DES JARDINS DE L'ABBAYE D'AYWIERS
Thème de ce printemps : LES FLEURS SAUVAGES

Sam. 3

Dim. 4

Lun. 5

20h Préau de l'Ecole Communale d'Ohain
Lancement de la Campagne "**Jardin naturel : accueillir et observer la Nature chez soi**".
Séance d'information illustrée de diapositives présentées par Mme Percy, Vice-présidente des Réserves Naturelles RNOB

Dim. 11

JOURNÉE D'ENTRETIEN DE LA RÉSERVE
voir textes du 16 mars et du 13 avril

Sam. 17

PROMENADE N° 20 dite " Chêne aux Renards"
Rendez-vous à 14 h au Clos du Smohain (Route de Renipont, en venant du Messenger de Bruxelles, prendre à droite le Chemin de Chaubrière, puis, à gauche le Chemin du Smohain qui aboutit au Clos du Smohain)

Dim. 18

JOURNÉE D'ÉLECTIONS

Jeu. 29

CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE MARANSART
11 rue de Colinet - Réunions de Lasne Nature : 19h30 : Sentiers - 20h00 : Réunion générale.

AVRIL 2003

- Jeu. 3** 20 h Centre sportif et culturel de Lasne
Conférence-débat organisée par la commune de Lasne et Lasne Nature
UN PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ. POUR QUOI FAIRE ?
avec la participation de M. **Dominique van Duyse** Directeur au MET (Ministère wallon de l'Équipement et des Transports) **ENTRÉE LIBRE**

Vous pouvez nous atteindre à ces numéros:

Président : Willy CALLEEUV : 02/ 633 24 66.
Trésorier : Joël DULLIER : 02/ 654 09 02.
Secrétaire : Jean-Pierre HAAK : 02/652 59 14 ou 0477/ 21 68 42

Cellule Sentiers :
Jacques COLARD : 02/ 353 02 44.
Jean Marie DEBATTY : 02/ 633 20 10.
Secrétariat de rédaction :
Didier GELUCK : 02/633 30 24.

Cellule Eau, pollutions :
Alain CHARLIER : 02/ 633 41 93 après 18 h.
Cellule Batraciens :
Micheline NYSTEN : 02/ 354 24 12.
Cellule Écoles-Nature :
Monique LOZET : 02/653 22 64.

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire :
Jacques DONNER
Tél.:02/633 18 79- Fax : 633 49 36
Bernard TEURLINGS : 02/ 633 21 11

Réserve du Ru Milhoux :
Erik SEVERIN : 02/ 653 55 79. après 20 h.
Conservateur de la Réserve :
Eric de MÉVIUS : 02 / 633 30 29.
Cellule Mobilité:
Jacques PROVOST 02/ 633 24 31.

Téléphone et Fax de l'asbl : 02/ 633 27 64.
E-mail : secretariat @ lasne-nature.be
www.lasne-nature.be

MOTS CROISÉS

SOLUTION DU N° 52

1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

1	O	E	I	L	D	E	C	H	A	T
2	R	E	L	U	N	O	R	I	A	
3	G	R	E	V	M	T	U			
4	A	O	P	I	N	E	L	P		
5	N	E	A	N	I	S	A	F	I	
6	I	R	R	I	G	A	T	I	O	N
7	Q	U	A	R	T	Z	I	T	E	I
8	U	M	B	U	T	E				
9	E	M	P	A	I	L	L	E	U	R
10	S	E	C	H	E	R	E	S	S	E

Horizontalement

1. Constellation. - 2. Envoyer par les ondes.- Démonstratif (de dr. à g.).
- 3. Pronom.- Ses ailes étaient en cire. - Sigle belge. - 4. Rivière de Normandie (plus au PLI). - Parent. - 5. Facteur. - Précède le repiquage. - 6. Vin.- Sur les tombes. - Rivière de Chine. - 7. Steamer. - Qui s'écarte de la règle générale. - 8. Symbole d'un métal blanc (de dr. à g.). - Jus de pomme fermenté.- Infinitif. 9. Serpenteaire. - 10. Pièces de charrue (de dr. à g.) - Connaît, aussi à l'envers.

Verticalement

1. La tradition lui attribue la fondation des jardins suspendus. - 2. Pierres fines. - 3. La Terre. - Compte bien connu. - 4. A suivre. - 5. Sur une facture.- Occidentales ou Orientales. - 6. C'est bien de l'utiliser en commun. - 7. Ventilée. - Cavité intercellulaire chez les végétaux. - 8. Sur une adresse.- Dans une expression italienne invoquant la Mamma. - Romains. - 9. Ainsi fera la nature après l'hiver (se). - 10. Gardiennes d'un ouvrage hydraulique.

M-M. L.